http://www.ayn.fr/spip.php?article290

15 novembre 2011 Conseil Municipal

- Démocratie locale - Conseil Municipal - Séances du Conseil Municipal -

Publication date: mercredi 11 janvier 2012

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

L'an 2011, le 15 novembre, à 20 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Charles Marcel, Maire

Étaient présents :

M. Daniel Roybin, 1er adjoint, Mme Laurence Baudry, 2° adjointe, M. Peter Tarabula 3° adjoint, M.Nicolas Damian, M. François Gautier, M. Christophe Veuillet, Mme Cécile Charrière, M. Laurent Thuez,, M. Michel Borrelly, M. Christophe Bellemin-Noël, conseillers.

Formant majorité des membres en exercices et pouvant valablement délibérer

Mme Cécile Charrière a été élue secrétaire.

Employé communal : Création de poste d'adjoint technique 2e classe

Le Maire rappelle que la question de l'embauche d'un employé communal contractuel a été évoquée en questions diverses lors du conseil de septembre 2011.

Il fait part du résultat de la discussion avec la commune de St Alban de Montbel à savoir :

Proposition d'embauche d'un adjoint technique territorial de 2e classe pour 17h30 minutes hebdomadaires pour chaque commune (coût en frais de personnel : environ 11 500 euros par an). Cela représenterait donc un temps complet pour la personne recrutée.

Pour info, un projet convention est à l'étude à l'ASADAC pour la mutualisation du matériel technique avec la commune de Saint Alban de Montbel

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents à temps non complet pour lesquels la durée de travail n'excède pas la moitié de celle des agents publics
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2e classe non titulaire

Le Maire propose à l'assemblée :

A compter du 1er janvier 2012

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2e classe non titulaire à temps non complet à raison de 17h30 minutes hebdomadaires pour exercer les fonctions d'employé communal

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297

Copyright © AYN en SAVOIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver la proposition du Maire*
- *Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2012, chapitre 012.*

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

Remplacement de la secrétaire de mairie : convention centre de gestion.

Le Maire rappelle que Mme Léault, Secrétaire de Mairie, s'absente à partir du 10 décembre prochain pour un congé maternité. Il est donc nécessaire de la remplacer temporairement. Afin de préparer son remplacement dans les meilleures conditions possibles, il a fallu recruter une remplaçante qui a dû commencer sa formation à ce poste depuis le 03 novembre dernier.

Cette personne ayant été mise à disposition par le Centre de Gestion de la Savoie, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition avec le CDG 73 jusqu'au 10 décembre 2011 et propose ensuite de reprendre à la charge de la commune l'emploi de remplacement de la Secrétaire de Mairie jusqu'au retour de Mme Léault.

Considérant les éléments évoqués ci-dessus,

Considérant la convention,

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion*

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Taxe d'aménagement

Suite à la présentation de la Taxe d'Aménagement effectuée lors du conseil de septembre, le Maire propose au conseil d'instituer une Taxe d'Aménagement au Taux de 3% (identique au taux actuel de la TLE Taxe Locale d'Equipement).

Après discussion,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- *d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal.*
- *La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.*
- *Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2e mois suivant son adoption.*

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Copyright © AYN en SAVOIE

Subvention classe verte RPI

Mme Laurence Baudry présente la demande de subvention pour la classe verte du RPI.

Le coût total s'élèverait à 2617 euros.

Il est proposé de participer à hauteur de 25 euros par élève, la Commune de Dullin participant de son côté dans les mêmes conditions. Il resterait alors 13 euros 83 centimes par élève à la charge des familles.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- *décide d'attribuer une subvention de 25Euros par enfant, soit une subvention de 1025Euros pour les 41 élèves de l'école de Dullin.*

Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 2

Questions diverses :

Urbanisme

- PC 11 N 1012 : Rénovation + ouvertures, Le Bard : Accordé le 10-11-11
- DP 11 N 5005 : Abri Voiture, le Montigon : en cours (examiné en C° urbanisme le 28-11)
- CU 11 N 2018 & 2019 : Construction maison habitation, le Bard : en cours (examiné en C° urbanisme le 28-11)
- CU 11 N 2020 : Construction maison habitation, le Bard : en cours (examiné en C° urbanisme le 28-11)

Info SDES

Compte rendu de la commission finances

Point sur le déneigement.

Animation décembre

Changement date conseil municipal décembre.

Horloge Eglise.

Chauffage salle des fêtes.

Info CNAS

Info SACEM

Copyright © AYN en SAVOIE

Info courrier de M. Puig

Fin de séance : 22h50

Copyright © AYN en SAVOIE